



PREAVIS MUNICIPAL No 938-14

Sainte-Croix, le 17 février 2014
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Aménagements pour les terrains de pétanque

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Depuis 25 ans, le Club de pétanque « Le Cochet » exerce ses activités aux abords du Collège de la Gare. Divers aménagements ont été effectués en fonction du développement de cette société qui compte actuellement plus de 60 membres. L'essentiel des activités se déroule à l'arrière du Collège et la société a également installé un éclairage provisoire sur une des allées du parc côté Gare. Cette partie n'est pas bien adaptée à la compétition, sa position excentrée n'étant pas idéale lors des manifestations. De surcroît, l'éclairage ne peut être maintenu dans son état provisoire.

Projet

1) Terrains

Après analyse de la situation, on trouve un espace disponible à l'opposé des cinq existants où une surface herbeuse permettrait d'y aménager trois zones de jeu.

Les travaux consistent à dégrapper 170 m² sur 30 cm de profondeur, puis remblayage et réglage d'une planie avec du tout-venant puis couche de finition avec du sable. Le périmètre sera délimité au moyen de 30 mètres de petites bordures en ciment.

Concernant l'éclairage, 3 luminaires à LED de 24 W sont prévus, à fixer sur la façade du bâtiment.

2) Couvert

La société dispose actuellement d'un local, aménagé dans l'espace de l'ancien abri à vélos. La toiture de celui-ci devrait être assainie pour des problèmes d'étanchéité, tout comme le petit couvert servant à protéger la descente d'escalier d'accès au rez inférieur du bâtiment.

Afin de solutionner ces deux problèmes, protéger les aires de jeu et pour permettre également d'augmenter la zone couverte pour la société, il est prévu d'effectuer un couvert en « L » pour l'ensemble.

Coûts prévisibles

Terrains	Chf	12'100.00
Eclairage		8'000.00
Charpente		12'900.00
Couverture, ferblanterie		13'800.00
Divers et imprévus		<u>5'000.00</u>
Total		51'800.00
Participation de la société		<u>15'000.00</u>
Montant net	Chf	<u>36'800.00</u>

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les aménagements pour les terrains de pétanque;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 51'800.--**. Le compte No 9170.938 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la participation de la société, sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2015, par le compte 170.3311.
- L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf 11'700.--** la première année en tenant compte des intérêts (2.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **Chf 11'200.--** avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégués municipaux : M. Philippe DUVOISIN, Municipal
M. Cédric ROTEN, Municipal